

Ménard qui se dit la fontaine se mit à la tête du district de Montréal pour faire signer ces protestations. Le gouverneur le fit venir et eut une conversation avec lui. Quelle en fut la conséquence ? C'est que les requêtes contre l'Union ne circulèrent plus, qu'elles restèrent entre les mains de Mr. Ménard, que personne ne les signa et que l'on crut en Angleterre que tout le district de Montréal adoptait la fatale mesure de l'Union. Rien que cette circonstance devrait le rendre indigne de la confiance publique ; car il a trahi le peuple en l'empêchant de se prononcer dans une occasion aussi importante. Pas un de nous n'a pu signer contre l'Union, contre l'anglicisation du pays, et c'est à Mr. Ménard qui se dit la fontaine que nous devons de n'avoir point exprimé notre volonté. Il ne fit pas circuler ces requêtes dans le tems parcequ'il crut que le gouverneur lui réservait une haute fonction. Aujourd'hui qu'il voit un autre tenir la place de solliciteur-général, qu'il convoita en attendant mieux, il recommence à crier patriotisme, à prétendre qu'il s'opposera au gouvernement ; mais il a soin de mettre en avant qu'il ne faut point demander le rappel de l'Union afin de se laisser une porte de derrière ouverte si le pouvoir veut l'acheter autant qu'il s'estime.

Les faits que je viens de signaler, sont connus par beaucoup d'entre vous, mes voisins ; et c'est pour cela qu'on voit d'excellents patriotes, refuser de donner leur voix à l'intrigant politique sur lequel on ne peut compter. C'est ce motif aussi, qui a mis en avant les deux concurrents dont il nous reste à parler.

Mr. Scott ne possède point l'indépendance, qui peut seule assurer l'invariabilité de la conduite d'un mandataire du peuple ; d'ailleurs comme il a fort peu de partisans il est à présumer qu'il se retirera avant le jour du jugement afin de ne point créer une division inutile.

Le dernier est le docteur McCulloch. Celui-ci est généralement connu dans le comté et n'y a laissé que des souvenirs honorables. Il a vécu long-tems parmi nous ensuite que nous avons eu occasion de nous faire une juste idée de son caractère, tandis que nous ignorons celui de ces concurrents, ou ce que nous en connaissons n'a rien d'assez attrayant pour nous décider à jeter notre choix sur eux.

Nous savons par nous mêmes que le docteur n'est pas un homme passionné pour autre chose que pour la justice ; nous ne l'avons jamais vu figurer dans les sociétés constitutionnelles, c'est-à-dire bureaucratiques, anti-canadiennes, etc., etc. Uniquement occupé jusqu'à ce jour de sa profession, il est demeuré étranger au fanatisme des partis, qualité précieuse dans les tems où nous vivons et qui n'expose point aux reproches, donne un plus grand poids aux opinions qu'on embrasse et qu'on défend. Personne de nous n'a oublié le désintéressement qu'il mit dans sa profession et les secours nombreux qu'il procura aux pauvres. Possédant actuellement une fortune indépendante, le docteur McCulloch ne peut aspirer à aucune faveur du gouvernement, car l'autorité ne pourrait lui offrir rien qui pût tenter son amour-propre. Il se présente et désire obtenir nos suffrages parcequ'il est dans une position d'aisance propre à lui permettre des sacrifices pour son pays. Ami de l'ordre il ne s'engage point d'avance à combattre le gouvernement parcequ'il serait insensé de se prononcer sur des mesures dont on ne connaît point encore la portée ; mais il promet solennellement de s'opposer à tout ce qu'il concevra contraire au bien public. Le Dr. McCulloch est d'origine écossaise, et il sera moins susceptible d'être soupçonné de partialité dans ce qu'il pourra demander pour les canadiens d'une origine opposée. Ses adversaires, pour diminuer son influence ont fait circuler le bruit qu'il avait été